



POUR UNE POLITIQUE RAISONNABLE DE L'ÉNERGIE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'ARC  
JURASSIEN  
<http://pl-bejune.ch>

Communiqué de presse

7 novembre 2018

## Éoliennes : l'Arc jurassien à contre-courant

**La nouvelle est tombée hier : le Conseil d'Etat du Canton de Glaris renonce au projet éolien phare de la plaine de la Linth. Cette décision fait suite à une série de mesures similaires dans d'autres cantons alémaniques. L'Arc jurassien, lui, fait tout le contraire. Au lieu de procéder à une pesée d'intérêts qui tienne réellement compte des conséquences sur le paysage, la biodiversité et le développement régional, les cantons de Neuchâtel, du Jura et le Jura bernois foncent tête baissée dans l'industrialisation de notre cadre de vie.**

Le Conseil d'Etat glaronnais a pesé le pour et le contre de la construction du parc éolien industriel prévu dans la plaine de la Linth et décidé en conséquence d'abandonner le projet. Il constate que la construction d'éoliennes de 200 m de haut est incompatible avec la préservation du paysage et l'utilisation durable des espaces de détente. Pire encore : la construction de telles machines porte trop gravement atteinte à l'attractivité régionale.

La décision glaronnaise fait suite à l'abandon de plusieurs projets de l'autre côté de la Sarine. Ces cinq derniers mois, on a ainsi assisté à l'abandon du projet de Liesberg (Bâle-Campagne), de Vechigen (Berne), et de Schleifenberg (Bâle-Campagne). Par ailleurs, en juillet, le Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures exigeait ni plus ni moins l'abandon d'un projet éolien de son voisin des Rhodes-Intérieures.

Si on appliquait les critères de la Suisse alémanique, aucun projet ou presque n'aurait sa chance dans les cantons de l'Arc jurassien : les machines sont imposées ici pour ainsi dire dans le jardin des gens (à 300 m des habitations), dans des lieux sensibles en termes de biodiversité, et dans des paysages qui attirent des visiteurs de l'autre bout du pays. Alors qu'il est en combat permanent pour sa survie économique à l'échelle suisse, l'Arc jurassien en vient encore à sacrifier ses derniers atouts.

À l'heure où le Jura bernois a récemment mis un projet à l'enquête (Montoz-Pré Richard), où Neuchâtel et Berne s'apprêtent à faire de même (Bugnenets – L'Echelette), et où le Canton du Jura persiste à vouloir imposer trois grands parcs, Paysage Libre BEJUNE invite les autorités concernées à suivre l'exemple du Canton de Glaris et à réfléchir au rôle du paysage, de la biodiversité et de l'attractivité dans leur politique de développement.

### Contact :

Paysage Libre BEJUNE, Michel Fior, président, 079 898 11 55, [www.pl-bejune.ch](http://www.pl-bejune.ch)